

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 27 avril 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_032

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 2 pouvoirs

Date de publication : 28 avril 2023

Le 27 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme BIOT-
FLORIMOND, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,
Mme LANGLOIS-LENTI,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LECOMPTE (pouvoir donné à
Mme ETIENNE), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné
à M. GORNEAU),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GRUET, Mme COUDERT,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

Mme LANGLOIS-LENTI et M. MAILLARD ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet

***MODIFICATION DES DIVISIONS EN VOLUME DES PARCELLES DU
COURQUILLON – MON LOGIS***

Visas :

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2019_63 du 29 août 2019 autorisant la cession de l'ilot du Courquillon à Mon Logis ;

VU la délibération 2019_99 du 13 décembre 2019 autorisant la cession du volume 2 de la parcelle AT 411 ;

VU la délibération 2020_130 du 11 décembre 2020 autorisant la signature de l'acte de vente des parcelles au profit de MON LOGIS ;

VU l'acte de vente reçu par Maître MILLARD, notaire à SAINT FLORENTIN, le 17 Décembre 2020

VU les échanges entre les services de la commune, Maître MILLARD et l'entreprise Mon Logis ;

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la division en volume existante sur la ruelle du Courquillon, comprenant deux lots (lots 1 et 2) dont l'assiette foncière est cadastrée section AT numéro 411, suivant acte reçu par Maître MILLARD, notaire à SAINT FLORENTIN, le 17 Décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la Commune de SAINT FLORENTIN est propriétaire du lot volume 1 et la société MON LOGIS est propriétaire du lot volume 2.

CONSIDERANT que la société MON LOGIS demande un modificatif de l'état descriptif en volumes de sorte qu'il soit créé des lots volumes numéros 3 et 4 ce qui entraîne la modification de l'emprise de l'assiette de l'état volumétrique qui deviendra cadastrée, savoir :

- Section AT numéro 245 pour une contenance de 2a 20ca,
- Section AT numéro 246 pour une contenance de 00a 72ca,
- Section AT numéro 247 pour une contenance de 01a 16ca,
- Section AT numéro 337 pour une contenance de 02a 92ca,
- Section AT numéro 404 pour une contenance de 02a 05ca,
- Section AT numéro 406 pour une contenance de 01a 69ca,
- Section AT numéro 409 pour une contenance de 00a 34ca,
- Section AT numéro 410 pour une contenance de 00a 01ca,
- Section AT numéro 411 pour une contenance de 00a 19ca.

Plan joint.

CONSIDERANT ensuite la société MON LOGIS souhaite réunir les lots 3 et 4 nouvellement créés au lot numéro 2 qu'elle possède déjà pour former un seul lot volume (lot numéro 5).

CONSIDERANT que les autres conditions de l'acte de vente restent inchangées

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir :

- à l'acte à recevoir par Maître Bertrand-Hugues MARTIN, notaire associé à TROYES (Aube), contenant premier modificatif de l'état descriptif de division en volumes afin de créer les lots volumes 3 et 4 et de modifier l'emprise de l'ensemble immobilier.

- à l'acte à recevoir par Maître Bertrand-Hugues MARTIN, notaire associé à TROYES (Aube), contenant second modificatif de l'état descriptif de division en volumes afin de supprimer les lots volumes N° 2, 3, et 4 et la création du lot volume N° 5.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 28 avril 2023

Le Maire, Yves DELOT,

